



VILLE DE SAINTE-ADÈLE

ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que le règlement ci-après indiqué a été adopté par le conseil lors de la séance ordinaire du 16 janvier 2023 :

« Règlement 1332 décrétant un emprunt de 75 000 \$ pour des études, plans et devis pour la mise aux normes du poste de pompage 117 Est, incluant les honoraires professionnels, les frais inhérents, les taxes et les imprévus pour autoriser une dépense ne devant pas excéder 75 000 \$ »

Le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 1332 le 10 février 2023.

Le règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est actuellement déposé au Service du greffe de l'hôtel de ville situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : www.ville.sainte-adele.qc.ca , sous l'onglet « Publications ».

FAIT À SAINTE-ADÈLE, le 20 février 2023

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques